

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6a. ANNÉE.

"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 23 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Revue des sciences.

La bien et le mal, question préliminaire. — Un impôt enlevé par le tonnerre. — La chimie et les voleurs. — Les Chinois et Pétier. — Menus plaisirs. — des savants.

Nous avons souvent entendu poser cette question : les sciences, le progrès, les philosophies politique et sociale ont-ils causé à la pauvre espèce humaine plus de bien que de mal ? Et souvent aussi nous avons entendu de très-sages personnes se prononcer pour la seconde partie de cette question. Nous le disons sans réticence, des sciences nous être tirés à quatre académiciens, écartelés à quatre socialistes.

L'histoire des découvertes physiques, chimiques, politiques et morales pourrait, au besoin, fournir une foule d'arguments formidables à l'appui de cette opinion, et l'Académie des sciences elle-même viendrait encore en auxiliaire, si bien qu'il faudrait un mathématicien de la force de Pythagore ou de M. Charles Dupin pour faire le compte entre le bien et le mal. Encore l'un et l'autre, pourraient-ils y perdre leur algèbre.

Nous ne saurions dire au juste le nom de l'honnête chroniqueur du 15e siècle qui nous raconte qu'un jour le bon roi Charles VI rassembla dans Saint-Germain les barons, comtes et seigneurs pour aviser aux moyens de faire une collecte extraordinaire dans les comtés, baronies et seigneuries du royaume. Le populaire des villes et des campagnes payait déjà de lourds impôts, et le bon roi souffrait en pensant au déplorable état de ses finances causé par les troubles civils et les maillottes, espèce de socialistes ennemis du capital et qui assassinaient les financiers à coups de maillottes.

Or il advint qu'au milieu de la débâcle un grand coup de tonnerre se fit entendre, tous les conseillers crârent merci et la collecte en resta là. Ces braves gens avaient pris le coup de tonnerre comme un avis d'en haut. M. Proudhon dira que ces hommes qui craignaient Dieu et le tonnerre étaient des niais. Nous savons bien qu'il faudrait aujourd'hui plus d'un coup de tonnerre pour enlever deux centimes aux contributions directes, foncières, mobilières et autres qui pèsent sur le peuple, mais le peuple en est-il plus content et plus heureux ?

Je suppose maintenant que Jean Petit ou tout autre clerc de l'époque soit venu dire : "Messeigneurs, le tonnerre n'est rien autre chose que l'électrocité ; si vous ne savez pas cela c'est que vous ne savez pas la physique..." Eh bien ! les conseillers auraient repris leurs places et le pauvre monde de payant une taille de plus ; voilà à quoi servent les sciences.

Benjamin Franklin invente les paratonnerres ; c'est une très-belle invention sans doute. *Fripuit caeli fulmen*, comme a dit M. Turgot ; mais en enlevant au ciel la foudre, en l'attirant à lui, le paratonnerre empêche-t-il toujours la foudre de s'arrêter en chemin sur la tête d'un pauvre homme. Il garantira la maison où il s'élève, c'est vrai ; mais il multipliera les chances de mort pour les voisins. C'est un peu comme la vaccine, qui, en préservant de la petite-vérole, a développé de nouvelles maladies de l'enfance ; en sorte que, d'après compte fait et présenté à l'Académie des sciences elle-même, les cas de mort, au lieu d'avoir diminué, auraient plutôt augmenté. Voilà encore à quoi servent les sciences.

Un savant cordelier de Fribourg, en Allemagne, invente la poudre à canon. Qu'a gagné l'humanité à cette célèbre découverte de la science chimique ? Racine l'a dit :

Du cruel javalot, de la fâche homicide, Le vol à notre gré n'est point assez rapide ; Sous nos béliers les murs tombent trop lentement, Et notre catapulte ébranle faiblement. Servez-nous mieux pierres, carcasses, couleurs vives, Mortiers, bombes, canons, infernales machines.

Il y a de très sages gens qui pensent que l'on n'a pas élevé assez de statues à Lavoisier, à Fourcroy, pour avoir perfectionné la chimie. Hélas ! la chimie est une grande science, assurément, mais songez encore à ce qu'elle a produit : l'étude infernale des faussaires et des empoisonneurs ; elle leur a mis en mains de nouvelles ar-

mes contre la société. La chimie a étendu les limites d'un art détestable déjà, trop avancé du temps des Borgias, puisqu'il avait su, dès le 16e siècle, empoisonner la reine de Navarre pendant qu'elle mettait ses gants.

Cela est si vrai que voilà notre Académie des sciences occupée depuis plusieurs mois à trouver des palliatifs contre la science. Il existe une conspiration manifeste de la part de MM. de l'Académie contre une classe de citoyens travailleurs qui exercent leurs facultés dans l'application du progrès au mal. Dans l'une des dernières séances de l'Académie, nous avons vu une commission, qui, par l'organe de M. Dumas, propose d'entraver la liberté de l'art et de l'industrie dans la personne de certains industriels qui se livrent à la contrefaçon des billets de banque et qui sont métier de gratter les signatures et de laver les feuilles de papier timbré écrites pour les transformer en pages d'une entière blancheur, et cela au moyen des découvertes de la chimie mises en lumière par l'Académie elle-même.

Evidemment, c'est là désorganiser le travail. Et il est clair que le flot de la réaction gagne. Voilà un beau texte pour bon nombre de socialistes, sans compter les toasts des banquettes. Et cette manœuvre des destructeurs incorrigibles de la belle maxime de Pécote : "la propriété, c'est le vol" est d'autant plus indélébile que les larrons seront privés d'une autre branche de revenus. Ainsi, par exemple, un homme se mettait dans un cas grave de code pénal ; et quand il était traqué par la justice, il exécutait la petite gymnastique, passait également en aphorisme dans l'école de Robert Macaire, il ouvrait sa tabatière et il jetait son tabac dans les yeux du gendarme en criant : "A bas le gouvernement ! Vive la république démocratique et sociale !" Ceci lui valait quelques jours de prison et il passait à l'état de martyr politique. De là, droit manifeste, à la prochaine révolution, de figurer sur une liste de récompenses nationales. Mais voilà que ce droit vient de succomber dans les dernières séances académiques consacrées aux contrefaçons, aux poisons et aux cotret-poisons : Or, examinons ce que machinent ces bourgeois d'académiciens contre le travail et au profit de l'infâme capital. Nous rapporterons exactement ce qui a été fait et dit dans une dernière séance académique du mois de janvier.

Comment empêcher la reproduction des billets de banque ? Telle était la question à l'ordre du jour.

Tant que la contrefaçon a été purement manuelle, la fraude était facile à constater par le simple coup-d'œil. Mais le progrès des arts a mis aux mains de tout le monde des moyens de perfectionnement, et parmi les hommes qui n'adoptent pas sur la propriété et les lois sociales les idées bourgeois au milieu desquelles nous rampons, il existe des travailleurs fort habiles que n'arrêterait point la contrefaçon, si difficile en apparence, d'une machine propre à reproduire les billets, "sans autorisation du gouvernement." Un membre pensa qu'on peut rendre impossible, et de plusieurs manières, la contrefaçon des billets de banque. Une seule manière suffirait, pourvu qu'elle fût bonne, et celle que propose le membre n'a pas paru mauvaise à l'assemblée.

Nous n'entrerons pas dans les détails techniques. Il suffit de dire qu'après avoir exposé son système, l'inventeur du palliatif termina par la péroraison consolante que voici : "Où l'honneur à la science ! Pour se venger d'avoir été basement mis en œuvre par le faussaire, elle sait lui rendre son crime désormais impossible !" Attrape cela, voleur !

A l'heure qu'il est, il s'agit d'une découverte vraiment mirabolante, découverte communiquée à l'Académie et que nous ne saurions guère comparer mieux qu'à celle dont parle Gulliver dans ses voyages, lorsqu'il nous dit qu'un savant de Lilliput avait trouvé le moyen de mettre les rayons du soleil en bouteille, afin de neutraliser les hivers trop rigoureux. C'est magnifique. Eh bien ! la découverte dont nous voudrions vous entretenir ne le cède en rien à celle du savant de Lilliput. Seulement nous éprouverons une difficulté extrême à vous en parler d'une manière quelque peu claire, bien qu'il s'agisse de rayons lumi-

neux. Essayons : M. Cauchy a découvert, dans les régions les plus arides, de son algèbre olympienne, et qu'il désigne sous le nom de rayons évanescents. Or, les rayons évanescents ont été créés pour être intelligibles à la masse des mortels ; on ne les trouve, jusqu'à présent du moins, que dans des profondeurs algébriques, où ils sont empaquetés d'imaginaires, de modules, d'exponentielles et autres étrangères babéliques, dont il serait indélébile à nous de ne pas vous faire grâce. Mais, pour ne vous en rien dire, pourquoi tant de paroles ?... C'est afin de vous faire savoir que M. Cauchy a découvert dans sa prodigieuse analyse un fait, physique très-remarquable, que M. Cauchy seul pouvait découvrir, et qui a trait à certains rayons inconnus qui accompagnent les rayons réfléchis et réfractés à la surface de séparation de deux milieux. Nous n'y ajouterons pas un mot de plus, de peur de vous rendre tout-à-fait inintelligible un énoncé qui l'est déjà suffisamment comme cela.

Un peuple étrange au premier chef, c'est le peuple chinois. Pardon si nous passons par une transition si brusque de l'Académie à la Chine, et de M. Cauchy au chinois ; mais la faute en est à M. Stanislas Julien, qui vient d'accompagner lui-même très-brusquement l'Académie, dans sa dernière séance du 12 février courant, que Pétier et le chloroforme, dont la bienfaisante et merveilleuse propriété est l'absence de la sensibilité pendant les opérations douloureuses, sont encore des découvertes dues aux Chinois. Il résultait de cette communication de M. Stanislas Julien que la médecine chinoise possède, depuis le 3e siècle, de notre ère, ce puissant agent, anésthésique, dont l'action et l'emploi seraient analogues à ceux dont la découverte honore la science de nos jours. Ainsi, M. Stanislas Julien a reconnu, par la lecture d'un livre chinois qui se trouve à la bibliothèque nationale, le *Kou King I-long*, que, dès le 15e siècle, les médecins chinois font usage de l'écorce de granadier pour détourner le ver solitaire ; qu'ils emploient le séje ergoté pour hâter les accouchements laborieux ; qu'ils combattent le goitre avec des matières contenant de l'ode ; qu'ils font boire aux cholériques une grande quantité d'eau salée, tiède, médication qui a été fort préconisée, l'an dernier, par les médecins russes, etc. Mais le fait nouveau signalé aujourd'hui par l'habile sinologue est peut-être plus étonnant encore.

Nous venons de parler de Pétier et du chloroforme, découvertes de la science qui, Dieu merci, et par aventure, ont doté l'humanité d'un bienfait irréprochable, hormis cependant que les *escarnes* ne s'en servent quelque jour pour en finir plus doucement et plus vite avec les gens auxquels ils ont affaire. Mais nous ne voulons pas prendre acte de cette conséquence qui rentre pourtant à bon droit dans notre thèse du bien et du mal de la science ; honneur et gloire à Pétier ! Mais hélas, de quel nom appeller savants Magendie et autres, qui passent leur digne vie à piquer, déchiqueter, brûler, disséquer à vil ces pauvres chiens, nos bons amis, nos seuls amis peut être ! les joyeux compagnons des jeux de notre enfance, et ces petits oiseaux qui égayent nos campagnes, et qui chantent les harmonies du ciel et de la terre, et tant de pauvres bêtes encore si pacifiques et si inoffensives. Voilà, par exemple, qu'un des derniers bulletins scientifiques de la *Société philomathique* de Paris nous raconte le plus tranquillement et le plus doucereusement du monde, que M. Magendie, M. Lafargue, M. Bernard et beaucoup d'autres auteurs de physiologie animale, s'occupent depuis plusieurs années à piquer la portion de l'encéphale, désignée par les anatomistes sous le nom de *pedunculus, moyen du cerveau*. Or, quand les savants ont bien piqué le pauvre animal, il arrive que l'innocente victime de leur passion physiologique tourne lamentablement les yeux vers son bourreau ; comme pour lui demander pitié et merci ; et que, presque aussitôt, il se met à exécuter lui-même un mouvement de rotation rapide. Belle expérience, ma foi ! Mais que gagnent l'homme, lorsqu'on aura ainsi torturé la pauvre bête ? A cette question, les savants médecins répondent : "Ces expériences nous semblent renfermer une découverte importante et que voici : Il existe vers le

volinage de l'origine du nerf trijumeau une sorte d'entrecroisement fonctionnel dont les conditions anatomiques ne seraient point encore déterminées."

A merveille ; savants doctores ! mais quand ces conditions anatomiques du nerf trijumeau seront bien déterminées, en vivrons-nous plus longtemps ? Les fièvres, le choléra et toutes les maladies qui affligent l'humanité en seront-elles moins intenses, moins fréquentes et plus sûrement guéries, ou seulement guéries par la médecine ? Hélas ! nous n'en croyons rien, et pour le moment, d'ailleurs, les illustres médecins pensent à tout autre chose et discutent profondément sur une bien plus grave question. Cette question la voici : Quand l'animal est piqué à la portion de l'encéphale indiquée et qu'il tourne-tourne-t-il à droite ou tourne-t-il à gauche ?

Dans sa *dissertation inaugurale*, nous dit gravement le *Bulle in philomathique*, M. Lafargue a émis cette dernière opinion ; M. Magendie, au contraire, est pour la droite. Plus tard, M. Lengeta annonça que, dans ses expériences, il avait aussi toujours vu les animaux tourner du côté opposé à la lésion du pédoncule cérébelleux, et d'après cela, il n'a pas hésité à avancer qu'il y avait erreur dans l'assertion de M. Magendie.

La question en et là, quand est venu M. Bernard, un autre savant, qui a établi que l'animal piqué tournait et à droite et à gauche. Il n'y a que manière de s'y prendre, et cette manière la voici ; c'est le Bulletin qui parle : "Tout dépendra du point du pédoncule qui sera lésé. En effet, toutes les fois que le pédoncule cérébelleux est atteint dans sa partie située en arrière de l'origine du nerf de la cinquième paire, l'animal tourne du même côté, tandis que la lésion du pédoncule en avant de l'origine du nerf entraîne le même tournoiement du côté opposé."

Oh ! si Mollière avait connu ces médecins de Droit et de Gauche ! quelle bonne comédie ! J. B.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Affaires de Routine.

Lundi, 16 avril.

Six pétitions sont présentées et mises sur la table.

Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés :

Le bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "la compagnie de transport de Québec."

Le bill pour incorporer l'association de la chambre de lecture et de la bourse des marchands de Montréal. Pétitions reçues et lues :

De George Alexander et autres, du comté d'Oxford, demandant qu'il soit adopté des mesures pour avancer la construction du grand chemin de fer occidental.

Du conseil de ville de la cité d'Hamilton, demandant une aide semblable à celle qui a été accordée aux cités de Toronto et Kingston pour établir un hôpital-général dans la dite cité d'Hamilton.

Du Très. Rev. Lord Evéque de Toronto, exposant certaines objections contre le bill pour amender la charte de l'université établie à Toronto ; et protestant contre les dispositions du dit bill.

Sur motion de M. Boulton, 1000 copies de la pétition du très révérend Lord évéque de Toronto, sont imprimées.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif aux assemblées pour l'élection de marguilliers, est déchargé.

Le bill pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité.

Le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de Montréal et Troy est amendé en comité ; et ordre est donné de le grossoyer.

Un message est reçu du conseil, adoptant les amendements faits par cette chambre au bill pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital-général de Québec à acquiescer à d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant.

Et aussi, adoptant les bills suivants, avec amendements :

Bill pour faciliter les actions, contre les personnes associées pour des fins de commerce, et contre des sociétés et compagnies non incorporées.

Bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et générale de la province.

Bill pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social pour construire des chemins et autres travaux dans le Haut-Canada.

Le bill pour annexer une certaine partie du township d'Upton au comté de St. Hyacinthe, est lu pour la seconde fois, amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour incorporer la compagnie de la baie de cuivre du lac Huron, est amendé en comité et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec, est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour autoriser les religieuses de l'Hôpital-Dieu de Montréal, à posséder certains biens est considéré en comité ; considération ultérieure jeudi prochain.

Le bill relatif aux maîtres et serviteurs, dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité.

La chambre se forme en comité sur le rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées diverses pétitions relatives au chemin Papineau, et passe une résolution qui sera rapportée demain.

Le bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et amendé en comité ; pour être rapporté demain.

Le bill pour incorporer une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre Montréal et Missisquoi, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité.

Le bill amendant l'acte du grand chemin de fer occidental est lu pour la seconde fois, amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-fonds et des hypothèques qui pèsent sur eux est lu pour la seconde fois, amendé en comité et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill amendant l'acte des locataires et locataires est lu pour la seconde fois et amendé en comité ; — pour être rapporté demain.

Le bill de l'église méthodiste wesleyenne est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour diviser le comté de Rimouski en deux districts pour l'enregistrement des titres, est lu pour la seconde fois, amendé en comité et ordre est donné de le grossoyer.

M. Cauchon propose que les autres ordres du jour soient remis à jeudi prochain — rejeté sur division.

Le bill pour incorporer les ministres et syndics de l'église St. André, Montréal, est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill amendant l'acte de la banque de la cité est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Les autres ordres du jour sont remis à jeudi prochain.

Et la chambre s'ajourne.

Mardi, 17 Avril, 1849.

Une pétition est présentée et mise sur la table.

Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés :

Le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec.

Le bill pour abolir les oppositions aux mariages fondés sur des promesses de mariage.

Le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de Montréal et Troy.

M. Gully présente le premier rapport du comité auquel ont été renvoyées les réponses aux adresses pour des émissaires de revenu de shérifs du district de Montréal et de l'huissier-audencier et son assistant, dans la cour du banc de la reine de ce district ; — et le rapport est renvoyé au comité de toute la chambre pour considérer la convenance d'amender cette partie de l'ordonnance 25 Geo. 3, qui permet aux shérifs de retenir deux et demie

pour cent sur les deniers publics placés entre leurs mains; pour être imprimés. Les amendements du conseil au bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et générale de la province, sont aussi pris en considération, et adaptés.

Le Hon. M. Malcolm Cameron présente une adresse du 26 du mois dernier, pour un état du côté des terres indiennes achetées, pour creuser le lac St. Pierre.

Sur motion de Morrison, la chambre se forme en comité pour considérer la convenance de régler les assurances à l'étranger, et passe la résolution suivante, qui est rapportée et adoptée: Résolu. — Qu'il est expédient de régler les assurances à l'étranger et d'établir des recours contre icelles.

M. Morrison introduit alors un bill pour régler les assurances à l'étranger; seconde lecture, jeudi prochain. Sur motion de l'Hon. M. Boulton, une adresse est votée, demandant copies de tous les rapports annuels faites par les commissaires de l'Asile temporaire des lunatiques de la province à Toronto, pour les années 1845-6-7 et 8 inclusivement, conformément aux réglemens des commissaires et approuvés par le gouvernement.

M. Lemieux présente un bill pour limiter les actions des greffiers des cours de justice et des procureurs ad lites; seconde lecture, jeudi prochain. M. Drummond présente un bill déclaratoire de la loi concernant les mépris de cours dans le Bas-Canada; seconde lecture, vendredi prochain.

Les amendements faits en comité, hier, au bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, au bill pour amender l'acte qui régle l'exercice de certains droits des locataires et locataires, sont rapportés et adoptés, et ordre est donné de grossoyer les divers bills.

L'ordre du jour pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre, sur le rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées les diverses pétitions relatives au chemin Papineau, est remis à jeudi prochain. Le bill pour établir des meilleures dispositions relativement aux péages qui seront perçus dans les travaux publics de la province et pour d'autres fins relatives aux dit travaux, est lu pour la seconde fois et amendé en comité; sera rapporté demain.

Le bill pour administrer les terres publiques et en disposer, et le bill des arpenteurs sont lus pour la seconde fois et renvoyés au comité pour mardi prochain. Un message est reçu du conseil, adoptant le bill de l'indemnité des membres sans amendement; et le bill de qualifications des apprentis pilotes, le bill de la nouvelle municipalité du Saguenay, et le bill de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal, avec deux amendements.

La chambre se forme de nouveau en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour abroger le tarif actuel des droits de douanes et en substituer un autre, et passe diverses résolutions, qui seront rapportées demain. Le bill d'élection est de nouveau considéré en comité et amendé; sera rapporté demain.

Le bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et contrats de biens-fonds, dans le bureau d'enregistrement de Montréal, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité pour vendredi prochain. Le bill pour vendre et mieux administrer les bois de construction sur les terres de la couronne, est lu pour la seconde fois, et renvoyé en comité pour vendredi prochain.

Le bill pour définir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité pour mardi prochain. Le bill (du conseil) pour établir certaines dispositions relativement aux services que le gouvernement peut exiger de certaines compagnies de chemins de fer, est lu pour la seconde fois; troisième lecture, demain.

Le bill (du conseil) pour l'insertion de certaines annonces officielles et légales dans le "Canada Gazette" seulement, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité pour demain. Les autres ordres du jour sont remis à demain. Et la chambre s'ajourne. Mercredi, 18 avril 1849.

Quatre pétitions sont présentées et six bills privés sont passés. M. J. Scott présente le premier rapport du comité sur le commerce des Bois. Les amendements du Conseil Législatif au bill pour faciliter les actions contre les sociétés commerciales, sont adoptés de même que ceux faits au bill obligeant les apprentis pilotes à se qualifier pour le canal nord du St. Laurent, et au bill de la municipalité du Saguenay.

Un message annonce que le Conseil a agréé les amendements faits par l'Assemblée Législative au Bill des Usines de Québec, et à celui pour incorporer les clercs Paroissiaux; et que le conseil demande le concours de l'Assemblée Législative au Bill pour incorporer l'Archidiocèse et les Evêques Catholiques Romains des divers diocèses du Bas-Canada.

La chambre adopte les résolutions sur le tarif rapportées par le comité, et M. Hincks introduit un bill sur ces résolutions. M. McConnell fait rapport des amendements faits en comité au bill des élections. Ces amendements sont agréés excepté celui qui va dire "que toute personne ne pourra voter qu'une seule fois dans une élection générale et ne pourra voter hors du comté, ville ou cité où elle réside. Cet amendement est rejeté. — Pour 25. — Contre 28. Ce Bill est grossoyé." La chambre s'ajourne.

ANNONCES NOUVELLES.

Soumissions demandées. Paquet de clefs trouvés. Casque changé au dernier concert. Société des Dames charitables de Québec.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 23 AVRIL, 1849.

Nous traduisons les détails qui suivent du Morning Chronicle.

Angleterre. — Chambres des Communes. Le Bill des lois de Navigation après avoir subi quelques modifications, a été adopté en comité de la chambre.

Le 21 février, une nouvelle bataille a eu lieu entre les Sicks et les troupes anglaises; cette bataille s'est terminée par une défaite complète des Sicks qui ont laissé en mains des vainqueurs une partie de leur artillerie, de leurs munitions et de leur camp.

France. — Ce pays est tranquille malgré les efforts des rouges pour exciter une démonstration en faveur des Piedmontais.

Danemark. — Des lettres de Hambourg, du 3 avril, annoncent, qu'il n'y a aucun espoir d'arranger à l'amiable les difficultés entre le Schleswi-Holstein et le Danemark. Des troupes, et surtout les Prussiens, se rendent sans cesse au théâtre, de la guerre. Le port de Kiel est bloqué.

Italie. — Les gouvernements révolutionnaires de l'Italie Centrale ont comme de coutume promis plus qu'il n'ont fait. Tandis que les Piedmontais se battaient avec courage, les Romains les Toscans, faisaient des discours, se vantaient, jouaient aux soldats, et sauvaient.

France. — Des lettres de Paris annoncent l'arrivée de Charles-Albert dans cette capitale.

Une gentillesse des sol-dissans Patriotes.

L'on sait que MM. Aubin et Paul Fréchet ont abandonné l'établissement du Canadian, le premier comme rédacteur, le second comme co-proprieétaire. Il s'est fait hier à St. Roch, après sept, une assemblée où M. Rhéaume et le Dr. Roussseau ont demandé de l'aide pour la publication d'un nouveau journal qui sera d'un caractère tout-à-fait indépendant. M. Rhéaume a dit "comme tous les journaux français de Québec sont actuellement vendus, et que le peuple est menacé d'être égaré, il faut fonder un nouveau journal, qui défendra la RELIGION LA LANGUE, LES MŒURS DU PEUPLE CANADIEN-FRANÇAIS. Cependant les citoyens de la Haute et de la Basse-Ville n'auront pas le bonheur de co-opérer à cette belle œuvre, car ils ne sont pas vendus. L'Ami de la Religion, dit-il, n'est pas un journal, c'est un titre faux et trompeur, mais le "Journal de Québec", il n'y a pas d'expression pour lui ! !"

M. Rhéaume a dit qu'il savait bien que "toutes les personnes instruites ne pensaient pas comme lui"; M. Rhéaume s'est fait faire, un compliment aussi humble qu'il est vrai et que personne ne contestera.

M. Rhéaume a parlé de beaucoup de choses; et comme d'ordinaire, il n'a pas manqué de rappeler à la mémoire de ses auditeurs les "nombreux et importants services rendus à la "chambre" publique." M. Rhéaume a oublié un point assez important, c'est de prouver que "L'Ami de la Religion" ne qualifie que des mensonges et qu'il était vaincu. Comme tout le raisonnement politique de M. Rhéaume et compagnie se réduit toujours à ce mot VENDU, nous dirons à ce monsieur que celui qui rédige "L'Ami de la Religion"

n'est pas un vendu et que, bien loin de se vendre, il pourrait acheter M. Rhéaume et tous les grands patriotes indépendants, qui lui font queue.

Le Concert de Vendredi dernier.

L'association musicale des AMATEURS CANADIENS a donné, vendredi soir, son deuxième concert au profit de la Société St. Vincent de Paul. Le nombre des personnes qui y ont assistées fut également et l'éloge des amateurs et du zèle dont les citoyens de Québec ne cessent de donner des exemples toutes les fois qu'il s'agit de venir en aide au malheureux. Le programme du Concert était le suivant:

- PREMIERE PARTIE. No. 1.—C'est grande Fête.—Chœur.—Auber. 2.—Du braves ma puissance.—Duo.—Puccini. 3.—Amis Chantons.—Chœur.—Blum. 4.—Ah! quel plaisir d'être soldat.—Solo.—Boieldieu. 5.—Par pitié daigne m'entendre.—Duo.—Bellini. 6.—L'astre du jour.—Chœur.—Weber. 7.—Roi de par ma Carabine.—Solo et Chœur.—Weber. 8.—Mourir pour la Patrie.—Duo et Chœur.—Verhey.
- DEUXIEME PARTIE. No. 1.—Plaisir de la chasse.—Chœur.—Weber. 2.—Vous voulez donc que je vous peigne.—Duo.—Rossini. 3.—En bons militaires.—Chœur d'hommes.—Auber. 4.—D'un métal si précieux.—Duo.—Rossini. 5.—Chantons amis, chantons.—(Ronde).—Mortini. 6.—Connaissez-vous.—Chœur.—Spaeth. 7.—Viens cede à ma prière.—Trio.—Rossini. 8.—Chantons ce te jour.—Solo, Solo et Chœur.—Rossini. Final:—Dieu sauve LA REINE.

Tous les morceaux de ce programme excepté les No. 2, 3, première partie, 2 et 7, seconde partie, ont été chantés au premier concert. Nous n'avons pas besoin de dire que les amateurs ont cueilli de nouveau des applaudissements mérités comme la première fois qu'ils ont paru devant leurs amis.

On a regretté que l'indisposition du monsieur qui a chanté dans le duo de la Surina n'ait pas permis de donner à sa voix tout le développement dont elle est susceptible; néanmoins le goût et l'habitude avec lesquels, ce monsieur, a surmonté les difficultés d'exécution rendus si pénibles par cette indisposition, ont complètement compensé le peu d'ensemble et la faiblesse de sa voix en cette occasion. Les Dames et autres messieurs qui ont chanté dans les solos et duos ont aussi répondu à l'attente des Auditeurs. Nous ne devons pas oublier, la demoiselle et le monsieur qui ont chanté pour la première fois le duo vous voulez donc que je vous peigne du Barbier de Séville. Sans compter, ils ont exécuté un morceau difficile avec un aplomb, une justesse et un succès parfaits.

Nous croyons devoir en cette circonstance, remercier au nom du public, les amateurs et surtout les amatrices du plaisir qu'ils ont procuré à leurs amis d'abord, et au public choisi, ensuite. Nous espérons que l'hiver prochain, ils voudront bien nous faire faire encore la charité tout en nous en récompensant dès cette vie par leur doux et mélodieux accord.

Nous annonçons avec chagrin la mort de Lord Gosford, qui est décédé le 27 mars à l'âge de 75 ans. Lord Gosford a été gouverneur du Bas-Canada, et les Canadiens français n'ont pas oublié les intentions bienveillantes dont il a fait preuve envers eux, pendant son séjour en ce pays. Sa mémoire comme celle de Sir George Prevost, de Sir Charles Bagot sera toujours chère aux habitants du Bas Canada. Le vicomte ARCHIBALD ACHESON, son fils lui succède.

Accident. — Un jeune homme de seize ans, fils de M. Whelan, surintendant de l'hôpital de la marine s'est noyé samedi matin dans la rivière St. Charles. L'infortuné jeune homme allait retrouver un de ses amis qui était dans un canot, lorsque la glace manqua sous ses pieds et il disparut. Un inatout du chantier de M. Jeffrey fit de vains efforts pour le sauver.

STATISTIQUE DU NAUFRAGE. — Les sinistres de bateaux à vapeur dans les eaux de l'Québec sont devenus si fréquents, qu'on se croit obligé de faire attention. L'Union de Saint-Louis vient de publier à ce sujet un relevé qu'il n'est pas permis d'être reproduit. Suivant ce journal, il s'est perdu, depuis le 1er janvier, c'est-à-dire en trois mois, 52 bateaux; ce qui donne en moyenne quatre sinistres par semaine, un naufrage toutes les 42 heures. Sur ce total, 3 bateaux ont été brûlés, 6 ont été détruits par l'explosion de leur machine, 5 ont coulé bas par suite de collision; le reste s'est ouvert, en se heurtant sur des écueils, des rochers, des blocs de glace, etc. Heureusement, le nombre des victimes n'est pas en proportion avec celui des sinistres. Quinze personnes seulement ont péri, et sept ont reçu des blessures graves. Quant au montant des pertes, il n'est pas exactement connu; mais les quatre principaux de ces sinistres forment à eux seuls une somme de \$88,000!

LIGNE A VAPEUR ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.—Il paraît que MM. Fox et Livingston ont acheté, de la Compagnie générale de Navigation transatlantique, le droit d'exploiter la ligne de New-York au Havre. Ils se sont également rendus acquéreurs du steamer Franklin, déjà en voie fort avancée de construction, et qui sera prêt à prendre la mer avant trois mois. Un autre navire semblable va être mis sur chantier. Cette ligne ne pouvait tomber en de meilleures mains, et les progrès dont la navigation à voiles a été l'élevable depuis quelques années à MM. Fox et Livingston, nous semblent une sûre garantie pour la nouvelle entreprise, à laquelle ils viennent d'attacher leur nom.

PARRICIDE.—Mercredi matin, un citoyen respectable d'Harrisburg, M. John Knepley, a été tué d'un coup de fusil par son propre fils. On suppose que celui-ci, qui a déjà voulu attenter par deux fois à ses propres jours, a commis le crime dans un accès de folie.

M. Papineau. — Et son Appel au Peuple Canadien.

Le fond des idées de M. Papineau est trop connu pour s'attacher à les combattre une à une. Ses adversaires en parlement et la presse canadienne, si l'on en excepte L'Avenir et le Canadien, ont refuté ces idées, cent fois. Il est donc inutile d'y revenir. Du reste, nous laissons aux hommes politiques qui suivent jour par jour les détails, en faits et en idées, de notre politique coloniale, le soin de débarrasser M. Papineau et ses adhérents, dans la position qu'ils ont prise et qu'ils entendent bien insinuer, dû le ciel leur cronier sur le dos.

Nous nous attacherons aux idées générales de M. Papineau, ou plutôt à son idée fixe, la démocratie canadienne. M. Papineau, pour donner à son idée une importance qu'elle n'a pas dans l'esprit du peuple canadien, quoiqu'il en dise, en fait remonter l'origine à cinquante années de luttes parlementaires, commencées par les Panet, Bédard, Papineau et tant d'autres. Ceci paraît nouveau au moindre observateur. Que les patriotes sincères et éminents, cités par M. Papineau, aient voulu obtenir à leur patrie les franchises légitimes d'un gouvernement constitutionnel, dans la dépendance toute-fois de l'Empire métropolitain, c'est ce que tout le monde connaît aussi bien que M. Papineau; et c'est ce qui a fait précisément le mérite de ces patriotes distingués. Mais que ces mêmes hommes aient voulu préparer et hâter le succès d'une démocratie rationnelle et morale dans cette partie de l'Amérique, voilà une des échaboussures de l'idée fixe de M. Papineau et rien de plus. Mais elle n'est pas la seule. Avoir d'en venir aux autres, appuyons un peu sur la Démocratie rationnelle et morale.

Pourquoi M. Papineau, et ses frères en démocratie, au lieu de faire scanner de grands mots, ne prennent-ils la peine de les définir une bonne fois? La tactique serait plus franche, si elle n'était plus adroite. Ces messieurs les démocrates quand même, grands flatteurs des peuples, graves moralistes des clubs, et profonds rationalistes en tout, savent bien, comme tous ceux qui ont des yeux pour voir et une intelligence pour comprendre, que les peuples, dont ils se disent les très-humbles et très-dévoués serviteurs, ont, après tout, leur côté faible. Ils savent bien, comme tout le monde, que le peuple proprement dit, le peuple des champs, du travail, de l'industrie, n'est pas tenu de savoir tout ce que M. Papineau et son école entendent ou n'entendent pas sous l'enveloppe éblouissante de leur démocratie rationnelle et morale. "Le peuple, a dit quelquefois, n'est pas un philosophe; c'est un praticien brut et d'un bon sens tout concret." République, Empire, Monarchie, tout cela n'a d'autre différence pour lui que les conséquences pratiques "qui en dérivent, et par lesquelles seules il est mis en rapport avec le gouvernement." Comment donc M. Papineau, peut-il affirmer si fastueusement que depuis cinquante ans le peuple canadien, et ses chefs les plus illustres, invoquent la démocratie, et même une démocratie rationnelle et morale? Jamais on ne lui a parlé jusqu'à ces jours de ces cinq sols là. Comment veut-il que ce peuple juge entre les ministres et M. Papineau pour savoir qui des ministres ou de moi est plus fidèle à défendre les libertés et les franchises des colons contre toute agression et usurpation de la part de l'Angleterre;... plus constant à vouloir "l'extension graduelle du principe électif à tous les départements de l'Etat." Le peuple, sans doute, a bien entendu une simple et honnête voix crier contre toute agression et usurpation, vraie ou fautive, de l'Angleterre; ainsi qu'en faveur "du principe électif à tous les degrés." Mais le peuple, dans les conséquences pratiques, d'un bon gouvernement, a toujours compris, tel comme ailleurs, quand il n'est point travaillé par l'intrigue, la conduite "utile" de ses chefs politiques. Il les a soutenus alors de son autorité et de sa confiance et ceux-ci ont été devenus, avec raison, dignes de son respect et de son éternelle reconnaissance. Mais quand ces chefs, sous prétexte de parler toujours "aux agressions et usurpations de l'Angleterre," ont outrepassé les bornes "pratiques" que le peuple com-

prend; quand ces chefs trop ardents ou trop officieux; pour ne dire rien de plus, s'embarrassent, eux et leur pays, dans l'imbroglio d'une politique sauvage ou trop savante pour le peuple; alors, lui, qui n'a clairement besoin, que d'ordre et de paix, qui ne s'entend guère au détail de la politique, aux finesses de la diplomatie, même démocrate; juge enfin, puisqu'on l'invite à se prononcer, "qui des ministres ou de M. Papineau" mérite sa confiance.

D'ailleurs, quand le peuple canadien a-t-il chargé M. Papineau, ou tout autre, de lui faire de la démocratie, même "graduelle," même "rationnelle et morale"? Quand lui a-t-il confié le mandat d'étendre "le principe électif à tous les départements de l'Etat"? Quand ce peuple a-t-il unanimement, solennellement, menagé une issue à ses serments envers l'Angleterre, à qui, après tout, aux yeux de quiconque ne se laisse pas éblouir par les grands mots de M. Papineau, il doit la meilleure condition politique dont aucun peuple ait joui depuis cinquante ans; c'est-à-dire depuis l'implantation philosophique dans le monde de la démocratie rationnelle et morale. M. Papineau, comme tous les esprits bornés par une idée fixe, ne jure que par la "démocratie"; Qu'entend-il par là? Il ne le dit point. La comme ailleurs, il ne définit rien. Serait-ce que la démocratie est un talisman universel? une papacée souveraine? un fil de Thésée qui guide sûrement et infailiblement les peuples dans les routes tortueuses et incertaines du bonheur? M. Papineau le croit, il dit comme fer. Il y a vu sa vie, son indépendance, son cœur, peut être même son âme, et enfin son pays.

"Or, ce dernier objet ne lui appartient point. Qu'il fasse du reste ce que sa conscience lui dira, c'est son affaire; mais quant à son pays, c'est le lot de tout le monde; et, encore une fois, M. Papineau sait bien, comme nous et comme tout le monde, que personne, excepté l'Atenir et le Canadien, avec leurs affiliés connus et inconnus, ne lui a donné plein pouvoir de démocratiser le pays, même rationnellement et moralement; ou, si vous voulez, pas plus rationnellement que moralement.

Il nous semble, d'un autre côté, si comme nous l'espérons, nous pouvons compter sur les vrais sentiments du peuple canadien, il nous semble que M. Papineau choisisse mal son temps, et qu'il faille le dévouement mal-à-propos, quand il vient prêcher la dénoctation morale ou la morale démocrate au moment où la vieille morale chrétienne se ravive plus que jamais dans le cœur et les habitudes du peuple canadien; et dont l'effet social, outre celui du salut des âmes, est d'animer ce peuple plus que jamais sur les bords solides où il a trouvé jusqu'ici sa sécurité domestique et nationale.

Les célèbres paroles de Montesquieu qui trouvent admirable la double puissance de la religion d'assurer le bonheur de la vie du temps avec celui de la vie du ciel qu'elle a en vue avant tout, sont surtout applicables au peuple canadien. C'est pourquoi nous n'avons jamais compris, en général, les faiseurs de morale avec de la démocratie, ou même avec de la philosophie, ou tout autre ingrédient de même nature; mais encore bien moins compréhensibles nous, en particulier, M. Papineau, qui a vu de ses yeux comment et pourquoi la morale du peuple canadien a été faite.

Cette morale ne peut être suspecte, M. Papineau lui-même, l'admirer et la vanter. Mais peut être, quoique admissible qu'elle soit, elle ne suffit plus. L'ère démocratique et rationnelle demande un fait quelque chose de mieux. Or voici qui est contestable; et rien, à notre sens, n'est si propre à fausser les plus graves et les plus saines doctrines, et par tant à corrompre l'esprit et le cœur du peuple, qui va droit en tout, en bien ou en mal; que ces travestissements des sources vraies de la morale. Elle doit être une par tout où il y a, comme chez le peuple canadien, unité de foi; car c'est de la foi que vient la morale. C'est le seul moyen qu'elle soit divine. Autrement, vous tombez dans l'hérésie, le philosophisme ou l'indifférentisme; et alors, entre ce que vous appelez de la morale et la rotte des vents, il n'y a guère ou point de différence; si ce n'est peut-être celle de l'instrument à son effet. La racette indique toutes les zones, et les climats; la morale, qui n'a point de règle divine, la morale née de la démocratie, par exemple, tourne comme toutes les têtes de chaque climat et de chaque zone; "tot capita, tot sensus." Or, voilà ce qui est inadmissible, en "raison" comme en "morale," chez et pour un peuple catholique. Ainsi la démocratie, comme toute autre forme de gouvernement, n'est de soi nullement "morale" pas plus que "rationnelle" mais que ceux qui la veulent ou la compoent, soient déjà instruits et pleins de ce moral "une" et "indivisible" qui vient de Dieu; alors, la "démocratie," qui tout autre forme politique, sera "morale" et très "rationnelle." Voilà pourquoi nos démocrates européens, parmi ceux que le bon sens a éclairés, ont accueilli la religion, comme en France, pour obtenir des garanties d'ordre, et chose qui avoient aujourd'hui tout haut n'avoir pu trouver par la seule "démocratie," parmi ceux qui voquent encore à pleines voiles dans l'orgie démocratique, comme a

flame, ils savent bien, les d'olés, qu'ils ne sont pas plus vertueux, pas plus...

Ainsi, M. Papineau, de grâce, laissez l'enseignement de la "morale" à ceux que Dieu, et non la "démocratie", a constitués à cette fin.

Mais, entrons, un instant, dans le mérite intrinsèque de votre opposition graduelle. Quelle en sera la fin, le dernier degré?

Quelles sont, M. Papineau, les doctrines promulguées par le peuple, ses mandataires et nos ministres qui les engagent à préparer l'établissement et à hâter les succès d'une démocratie rationnelle et morale dans cette partie de l'Amérique?

troublés, et que vous voudriez sans doute faire adopter de nouveau après une si belle épreuve. Non, Monsieur, les temps sont passés.

Eh ! bien, puisqu'on vous laisse dire et que vous ne savez dire autre chose, parlez donc encore plus clairement.

Non, M. Papineau, il n'y a point de "mauvaise foi" à réprocher, pour l'instruction du pays, les exploits parlementaires de vos votes et de vos discours dans la session de cette année.

et respectable auteur : error cui non restititur, approbatur ; et veritas, cum minister defenditur, opprimitur.

UN SUJET ANGLAIS. GAZETTE DES MARCHANDS. Nouvelles Commerciales.

Les lettres, par l'Europa, sont arrivées hier matin, en cette ville. Voici ce qu'on y lit par rapport au commerce :

LONDRES, 30 mars 1849. Prix des Bois de Québec, vendus à l'encan. Madriers d'épinettes, 12x3x9 £13 5 0 à £14 15 0.

Le prix de la fleur, à Liverpool, a subi de nouveau une baisse assez considérable, le 7 avril, le prix était porté de 22s. 6d. à 23s. 6d.

Marchés de Montréal.—La fleur sur les marchés de Montréal se vend lentement. Des ventes peu importantes ont eu lieu la semaine dernière pour 23s à 23s. 6d.

L'avoine se vendait ces jours derniers, sur le même marché 1s à 1s. 3d le minot. Les pois sont cotés de 2s. 6d à 3s. Patates, 2s à 2s. 6d.

Marchés de Québec.—La fleur se vend 27s à 28s. L'avoine se vendait assez bien le samedi dernier, le prix est coté à 1s. 3d le minot.

MARIAGES. A Charlebourg, mercredi dernier, le 18 courant, par le révérend M. Jean Langevin, du séminaire de Québec, Charles F. Langevin, écuyer, à Demoiselle Eliza McLean, fille unique de John McLean, écuyer.

AVIS. Le monsieur qui au concert de vendredi dernier a pu par erreur, le casque d'une autre personne, est prié de vouloir le rapporter chez MM. CHEMANT, rue La-Fabrique où le sien lui sera remis.

TROUVÉ. A la haute-ville, la semaine dernière un paquet de clés, attaché dans un anneau d'acier. La personne pourra les avoir en s'adressant à ce bureau, et en payant les frais de cet annonce.

AUX-CONSTRUCTEURS. DES soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'au 30 du courant, pour la construction d'une maison en bois à l'Anse-aux-Sauvages (Indian Cove).

DUNOAN PATTON & Co. Bâtimeur de Lauroir, Près de la Banque de Montréal. Québec, 23 avril 1849.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC. VIS Public est par le présent donné qu'en conformité d'une requête signée par cinq membres...

ATTENTION. DEUX ou trois jeunes gens pourraient se procurer une maison de pension, dans une famille privée, dans la Haute-Ville. S'adresser à ce bureau.

ORGE A VENDRE. ACTUELLEMENT en main dans le Hangar de Mr. Quirouet, rue St. Paul. 500 Minots d'Orge, pour fécule en petits lots à la commodité des acheteurs. S'adresser sur les lieux ou à HAMEL & FRÈRE, Québec, 20 avril 1849.

Vente par Encan. Par F. H. Hall. Vente par Banqueroute. TOUS les MEUBLES de MENAGE et autres effets appartenant à la Banqueroute de Joshua Houghton, seront vendus par encan public, MARDI le 24 courant.

ANNONCES. A LOUER A LA POINTE LEVY. (En Haut de la côte (à l'Ouest.) UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances.

PIECE CURIEUSE d'Horlogerie. INVENTÉE et exécutée par moi-même, Antoine Roussau, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph.

UNE CARTE. Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Arithmétique, de l'Algèbre, et du Calcul Civil.

LE SOUSSIGNÉ. Vient de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships. Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau.

LS. LEMIEUX, RELIEUR, A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, Au-dessus de chez M. Bethel, Cordonnier.

REPertoire NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉSINA, agent.

AVIS aux Marchands. IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement véritablement libéral dont on a bien voulu le favoriser.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement véritablement libéral dont on a bien voulu le favoriser.

Vente par Encan. Par W. B. Meyer. Tels, Raisons, Ferreries et Liqueurs. PAR ENCAN. Sera vendu, LUNDI le 30 du courant, aux magasins et devant de CHARLES STUART.

ANNONCES. Des Bons des Incendies de Québec. Bureau du Receveur-Général, Montréal, 23 mars 1849.

AVIS public est par le présent donné que les porteurs de bons des Incendies de Québec, qui désirent obtenir semi-annuellement paiement, à Québec, de l'intérêt qui leur est dû, pourront le recevoir en s'adressant à Felix GRACKENMYER, écuyer, à l'ancienne bâtisse du Parlement à Québec, qui livrera en double, aux demandeurs les formules de reçu nécessaires.

AVIS public est de plus donné aux parties en faveur desquelles ces bons ont été accordés sous forme de PRÊT, que M. GRACKENMYER sus-nommé est aussi autorisé à demander et recevoir le remboursement de l'INTERET ANNUEL, accumulé ou s'accumulant sur tels bons.

PIECE CURIEUSE d'Horlogerie. INVENTÉE et exécutée par moi-même, Antoine Roussau, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph. C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre.

UNE CARTE. Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Arithmétique, de l'Algèbre, et du Calcul Civil.

HOTEL DU BATEAU A VAPEUR. TROIS-RIVIERES. Le soussigné reconnaissant envers ses anciens amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu de puis qu'il tient un hôtel dans cette ville, c'est-à-dire depuis QUARANTE ANS, prend la liberté de les informer qu'il retourne à son ancien poste, à l'Hotel du Quai du Bateau à Vapeur, le 1er Mai prochain.

Mr. Holt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, à Haute-Ville de Québec, Québec, 12 juin, 1848.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRANANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit;

Table with columns: No., Valeur de chaque lot, Revenu annuel. Rows 1-13 with values ranging from 100 to 2500 and 5 to 2150.

Ce montant est divisé en 1375 parts de 25 chaque. Ceux qui désireraient acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un qui est situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 44 pieds et 4 1/2 pouces de largeur sur 379 pieds 6 pouces de profondeur, mesure anglaise, à distribuer toutes fois les trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, de trente pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur aura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouvertes.

Joseph Pettitclero, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

ARCHITECTURE P. F. TRÉPARRE, Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au No. 35, Rue Ste. Anne, et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier, dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale, hydraulique, etc.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE ROUGH ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, gâteaux, &c. sous le plus court délai.

John Ryan, A ses Amis et au Public Canadien.



JAMES O'CONNELL, Irlandais philanthrope de Québec, ayant mis JOHN RYAN, fondateur de la ligne du Peuple, en état d'acheter le bateau à vapeur Britania, et comme la machine de ce bateau dans une coque convenable, avec une chaudière suffisante, produit un résultat égal à celui du bateau à vapeur, le Montréal, les soussignés soussignent les sommes portées vis-à-vis leurs noms respectifs pour aider John Ryan à obtenir une existence au moyen d'une occupation qu'il a suivie pendant un bon nombre d'années.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau dans le lieu de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Patrie, No. 12.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est en son, bouteille d'une pinte — il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblit ni dérange le patient et il est particulièrement favorable comme —

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, la Consommation, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend.—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années, d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et j'ai essayé sans succès de regagner mes forces et ma santé.

CRACHEMENT DE SANG.—Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez.—New-York, 23 avril 1847.

Dr. Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chemins.

Brooklyn, 13 septembre 1847. Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix.

DEUX ENFANTS GUÉRIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malades, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysentée et de la maladie de l'estomac par l'usage de votre Salsepareille.

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne puis ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable.

RHUMATISME.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée; Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envieux:—

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne puis ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable.

INCAPABLE DE MARCHER.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir.

DISPEPSIE.

Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemble tant aux effets du gastrique et à l'usage pour composer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie ou de l'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines, entières je ne pourrais en garder qu'une petite partie dans l'estomac.

W. W. VAV ZANDT.

Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Saïte médicale, de la Haute-Ville.

G. FASSIO, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Benjamin, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoiqu'ant, l'Institut compte déjà près de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instruction mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qui sollicitent à partager avec lui les avantages de l'Association, par ordre de J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Institut, 11 février, 1848.

GEORGE BIGAUQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les nouvelles. Prix: \$4 par année.

Nouveau Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON. HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détachées, horizontales, Montre de Lépins, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, courtoisier fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être meilleur assortiment qu'il ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus comptant à petit profit.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Centimes et demi par année, (autre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois de semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 25-61 Chaque insertion subséquente..... 7-16 Pour dix lignes et au-dessous..... 35-61 Chaque insertion subséquente..... 10-61 Pour chaque ligne ensuite..... 4d.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montreal..... MM. E. R. Fabre, écriv. Trois-Rivières..... P. Nourie, écriv. Repentigny..... A. Dallaire, Instit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... Mr. l'abbé Champoux. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau. Inst. Beaufort..... Chs. LeTellier, écriv. St. Thomas (en bas)..... Mr. l'abbé Kyraneau. Joliette..... L. Ballentyne, écriv. Arp Ste. Anne la Pocatière, Ls. Moreau, écriv. N. P. St. Charles (Riv. Royer) Dr. Ls. Labrecque, écriv. Isle-Verte..... H. Roy, écriv. Rimouski..... John Heath, écriv. N. P. St. Simon..... Chs. Frs; Caron, écriv. Châteauguay..... Mr. l'abbé Bernard. Châteauguay-Richey..... L. C. LeFrançois, écriv. Lotbinière..... F. Filteau, écriv. N. P. St. Estienne (Dist. M.) Dommaso Robin. St. Jean Port-Joli..... L. Z. Duval, écriv. N. P. Malabar..... Mr. l'abbé Godbout. St. François (Riv. du Sud.) Philippe Beaulieu. St. Michel..... E. Pouliot, écriv. N. P. St. Denis (en bas)..... F. Jorje, écriv. N. P. St. Roch des Aulniers..... L. Tremblay, écriv. Rivière du Loup (en bas) J. B. Pouliot, écriv. Ste. Foye..... Mr. B. Marquette. Trois-Pistoles..... P. Fournier, écriv. St. Germain..... H. Taouay, March.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE, BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC